



AVIS PUBLIC
(En vertu de l'article 44 de la *Loi sur l'urbanisme*)

Le conseil de Beaubassin-est a l'intention de modifier l'Arrêté 09-1 : Arrêté adoptant le plan rural de la Communauté rurale Beaubassin-est, établi en vertu de la *Loi sur l'urbanisme*. Les modifications proposées sont les suivantes :

Rezoner une portion de la propriété portant le NID 00842369 de la zone RC – Résidentielle côtière à la zone CG – Commerce général afin d'agrandir un usage commercial sur une propriété adjacente.

L'Arrêté proposé peut être consulté par toute personne intéressée, au bureau de la Mairie de Beaubassin-est entre 8h et 16h ou au bureau de la Commission de services régionaux du Sud-Est, situé au 815A, rue Bombardier à Shédiac, N.-B., entre 8h30 et 16h30 pendant les jours ouvrables (veuillez noter que le bureau est fermé de 12h à 13h).

Les objections et/ou commentaires au projet d'arrêté, présentés par écrit, seront étudiés lors d'une audience publique qui se tiendra en la salle de réunion publique du conseil de Beaubassin-est à Grand-Barachois, N.-B., le lundi 26 août 2019 à 19h. Toute personne qui désire défendre ses objections écrites ou s'y opposer pourra le faire lors de cette réunion. Les objections écrites doivent être adressées au conseil de la Communauté rurale Beaubassin-est, aux soins de Charline Landry, C.P. 2002, 1709, route 133, Grand-Barachois, N.-B., E4P 8V1.

Toute personne qui désire porter des objections écrites contre les objections soulevées à la date fixée pour l'examen des objections peut le faire en les envoyant à la greffière adjointe dans les quatorze (14) jours suivant cette date.

LE CONSEIL DE BEAUBASSIN-EST

Charline Landry

Gestionnaire de services/Greffière adjointe

www.beaubassinest.ca

Tél. : 532-0730

Télec. : 532-0735

info@beaubassinest.ca